

Etats Financiers**AVIS DES SOCIETES****CITIBANK N.A TUNIS  
BRANCHE ONSHORE**

Siège social : 55 Avenue Jugurtha 1002 Belvédère

La CITIBANK N.A TUNIS publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Kalthoum BOUGUERRA.

**BILAN****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011  
(EN MILLIERS DE TND)**

	<b>Notes</b>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<i>IV.1</i>	4.707	48.693
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>IV.2</i>	159.716	297.949
AC3: Créances sur la clientèle	<i>IV.3</i>	64.853	63.823
AC4: Portefeuille titres commercial	<i>IV.4</i>	87.743	73.605
AC5: Portefeuille d'investissement	<i>IV.5</i>	25	35
AC6: Valeurs immobilisées	<i>IV.6</i>	106	99
AC7: Autres actifs	<i>IV.7</i>	5.829	6.865
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>322.979</b>	<b>491.069</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP	<i>V.1</i>	1.088	3.810
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>V.2</i>	70.021	235.001
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>V.3</i>	218.605	218.282
PA5: Autres passifs	<i>V.4</i>	5.789	5.666
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>295.503</b>	<b>462.759</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP6: Résultat de l'exercice		2.476	3.310
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<i>VI</i>	<b>27.476</b>	<b>28.310</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>322.979</b>	<b>491.069</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>VIII.1</i>	7.696	14.008
HB2: Crédits documentaires	<i>VIII.2</i>	2.810	1.497
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>10.506</b>	<b>15.505</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>VIII.3</i>	43.885	53.840
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>43.885</b>	<b>53.840</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>VIII.4</i>	120.243	121.297
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>120.243</b>	<b>121.297</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		13.606	15.172
PR2: Commissions (en produits)		1.075	1.005
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations assimilées		5.914	5.054
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>IX.1</i>	<b>20.595</b>	<b>21.231</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges assimilées		10.350	11.099
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>IX.2</i>	<b>10.350</b>	<b>11.099</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>10.245</b>	<b>10.132</b>
PR5/CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>IX.3</i>	49	208
CH6: Frais de personnel	<i>IX.4</i>	(4.813)	(3.830)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>IX.5</i>	(1.621)	(1.474)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(48)	(45)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3.812</b>	<b>4.991</b>
PR8\CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires	<i>IX.6</i>	(26)	(58)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(1.310)	(1.623)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>2.476</b>	<b>3.310</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>2.476</b>	<b>3.310</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		20.309	17.932
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(10.436)	(10.903)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		664	647
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(980)	(42.164)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		350	(906)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(4.027)	(3.741)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1.241)	(2.490)
Impôt sur les bénéfices		(996)	(2.606)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES (/AFFECTES AUX) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>X</b>	<b>3.643</b>	<b>(44.231)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		20	5
Acquisition/Cession sur immobilisation		(55)	(37)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(35)</b>	<b>(32)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		(3.310)	(4.018)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>X</b>	<b>(3.310)</b>	<b>(4.018)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	(1)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		298	(48 282)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		179.705	227.987
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>X</b>	<b>180.003</b>	<b>179.705</b>

## ***Notes aux états financiers***

**NOTE I : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis : Branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2011 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :****II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2011 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Par voie de conséquence, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2011. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2011 font partie intégrante de ce résultat.

**II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

### **II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la banque qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2011 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation. En revanche, les charges qui n'ont pas été décaissées à la date du 31 décembre 2011 mais qui se rapportent à l'exercice 2011 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2011.

### **II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :**

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2011 sont les suivants :

- 45% pour la branche onshore ;
- 55% pour la branche offshore.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par la circulaire aux banques n° 99-04 du 19 mars 1999, ainsi que la circulaire aux banques n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien des entreprises économiques, nous avons procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues par la banque en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation à été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er décembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Aucun client de la banque n'a demandé à bénéficier de ces dispositions.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective est à constituer par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Cette provision est à calculer en multipliant pour chaque groupe de créances le taux de migration du groupe par un facteur scalaire et un taux de provisionnement minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Banque durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Banque a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre banque (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2011.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

**NOTE III : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le «Dinar Tunisien». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

**NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

**IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT :**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 43.986 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2010, due à une baisse de nos avoirs auprès de la BCT de 43.551 mD, une diminution de nos avoirs auprès de la CCP de 572 mD et une augmentation de nos avoirs en caisse de 137 mD.

	<b><u>31.12.2011</u></b>	<b><u>31.12.2010</u></b>
Caisse	934	797
Comptes ordinaires BCT	2.468	46.019
Chèques Postaux	1.305	1.877
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4.707</u></b>	<b><u>48.693</u></b>

#### **IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2011 une diminution de l'ordre de 138.233 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2010, soit une baisse de -46.4%. Ceci est du principalement à une diminution des créances sur les établissements bancaires de l'ordre de 153.947 mD, conjuguée à une hausse des créances sur les établissements financiers s'élevant à +15.714 mD.

	<b><u>31.12.2011</u></b>	<b><u>31.12.2010</u></b>
Banque Centrale de Tunisie	29.943	60.730
Banques de dépôts	70.750	194.184
Banques non-résidentes	18.511	18.027
Créances rattachées	295	505
Organismes Financiers	40.217	24.503
<b><u>Total</u></b>	<b><u>159.716</u></b>	<b><u>297.949</u></b>

La diminution des créances sur les établissements bancaires est détaillée comme suit :

- Baisse des placements et avoirs auprès des banques de dépôts de 123.434 mD ;
- Diminution des placements auprès de la BCT de 30.787 mD ;
- Baisse des créances rattachées de 210 mD ; Et
- Augmentation des avoirs auprès des correspondants étrangers (Citibank Offshore) de 484 mD.

#### **IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :**

Cette rubrique de l'actif est défalquée en trois catégories à savoir :

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Autres concours à la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales.

La Citibank Onshore a enregistré à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice 2011 une augmentation des créances sur la clientèle de l'ordre de 1.030 mD par comparaison à celles constatées à la date du 31 décembre 2010, soit une hausse de l'ordre de 1.6%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des autres concours à la clientèle de 1.732 mD due essentiellement à l'augmentation des crédits accordés à la clientèle de 1.742 mD et à la diminution des créances rattachées de 10 mD ; Et
- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 702 mD.

A la date d'arrêté des comptes, le volume des créances classées s'élève à 7.959 mD pour lesquelles une provision a été constituée conformément aux règles prudentielles énoncées par la norme comptable sectorielle n° 24 traitant des engagements et la circulaire BCT n° 91-24.

Il faut signaler que les couvertures des créances classées constituées à la date du 31 décembre 2011 totalisent la somme de 7.959 mD constituées par une provision pour la totalité du montant.

#### IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial, constitué exclusivement de bons du trésor et des créances qui s'y rattachent, présente un solde de 87.743 mD au 31 décembre 2011 contre un solde de 73.605 mD à la date de clôture de l'exercice précédent.

Les principales variations du portefeuille - titres sont ventilées au niveau du tableau suivant :

	31.12.11 en mD	31.12.10 en mD	Variation en volume	Variation en %
<b>BT acquis auprès de l'interbancaire</b>	<b>84.000</b>	<b>70.000</b>	<b>14.000</b>	<b>20%</b>
Bons du trésor assimilable	84.000	70.000	14.000	20%
<b>Créances rattachées</b>	<b>3.743</b>	<b>3.605</b>	<b>138</b>	<b>4%</b>
Produits à recevoir sur bons du trésor	3.743	3.605	138	4%
<b>Solde du portefeuille - titres commercial</b>	<b>87.743</b>	<b>73.605</b>	<b>14.138</b>	<b>19%</b>

#### IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 mD représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 mD et 73 mD totalement provisionnés..

#### IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2011 une augmentation en volume de l'ordre de 7 mD par rapport à l'exercice 2010, soit une hausse de 7.1%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b><u>692</u></b>	<b><u>695</u></b>
Acquisitions	55	37
Cessions	182	40
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b><u>565</u></b>	<b><u>692</u></b>
Amortissements cumulés	459	593
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b><u>106</u></b>	<b><u>99</u></b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 3 mD qui sont passées de 695 mD à fin décembre 2010 à 692 mD à fin décembre 2011.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une diminution de 134 mD par rapport au 31 décembre 2010.

#### IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS :

Le volume de ce poste est passé de 6.865 mD au 31 décembre 2010 à 5.829 mD au 31 décembre 2011, enregistrant ainsi une baisse de 1.036 mD, soit 15.1%. Cette diminution provient principalement de :

- La diminution des autres actifs de 639 mD due essentiellement à la baisse des acomptes provisionnels pour un montant de 627 mD ; Et
- La diminution des comptes d'attente et de régularisation de 397 mD.

#### **NOTE V : NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN :**

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

##### **V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP :**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 2.722 mD à la date d'établissement des états financiers par rapport au 31 décembre 2010. Cette variation correspond à une baisse de nos comptes auprès de la BCT.

##### **V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2011 une baisse de l'ordre de 164.980 mD par comparaison à la clôture de l'exercice 2010, soit une diminution de 70.2%. Cette baisse provient de l'effet compensé :

- De la diminution des dépôts des établissements bancaires de 165.644 mD ; Et
- De la hausse des dépôts des établissements financiers 664 mD.

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 165.644 mD est détaillée comme suit :

- Diminution des avoirs des correspondants non résidents de 156.225 mD ;
- Baisse des dépôts et avoirs des banques de dépôts de 9.360mD ; Et
- Diminution des dettes rattachées aux dépôts auprès des banques 59 mD.

##### **V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :**

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2011 une augmentation de l'ordre de 323 mD par comparaison à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 0.1%. Cette variation est détaillée comme suit :

	<b>31.12.2011 en mD</b>	<b>31.12.2010 en mD</b>	<b>Variation en volume</b>	<b>Variation en %</b>
Comptes à vue	177.836	127.615	50.221	39%
Comptes à échéance	1.400	7.550	-6.150	-81%
Autres dépôts et avoirs	39.366	83.087	-43.721	-53%
Dettes rattachées	3	30	-27	-90%
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>218.605</b>	<b>218.282</b>	<b>+323</b>	<b>+0.0%</b>

**V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :**

Le volume de ce poste est passé de 5.666 mD au 31 décembre 2010 à 5.789 mD au 31 décembre 2011 enregistrant ainsi une hausse de 123 mD, soit 2.2%. Cette variation provient principalement des effets compensés suivant :

- La hausse des comptes d'attente et de régularisation de 1.067 mD; Et
- La baisse des autres passifs de 944 mD due essentiellement à la baisse de la provision pour bonus et du passif d'impôt respectivement de 463 mD et de 321 mD.

**NOTE VI : NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES :**

Le total des capitaux propres a enregistré une diminution de 834 mD qui provient baisse du résultat bénéficiaire de l'exercice 2011 qui s'élève à 2.476 mD contre 3.310 mD en 2010.

**NOTES SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :**

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la banque pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 775.350 mD au 31 décembre 2011 contre 811.088 mD au 31 décembre 2010.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2011 comme suit (montant en mD) :

	<b>31/12/2011</b>
TUNISIE LEASING	251.491
ARAB TUNISIAN LEASE	390.645
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	415
UBCI LEASING	63.232
HANNIBAL LEASE	55.508
TUNISIE FACTORING	14.059
<b>TOTAL</b>	<b><u>775.350</u></b>

**NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :****VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 6.783 mD ;
- Cautions douanières 903 mD ; Et
- Cautions diverses 10 mD.

**VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 2.810 mD.

**VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élève au 31 décembre 2011 à 43.885 mD.

**VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 121.297 mD au 31 décembre 2010 à 120.243 mD à la date de clôture de l'exercice 2011 réalisant ainsi une baisse de 1.054 mD, soit -1%. Il s'agit essentiellement des garanties reçues auprès de Citibank Bahrain.

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :****IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le volume de ce poste est passé entre décembre 2010 et décembre 2011 de 21.231 mD à 20.595 mD enregistrant ainsi une diminution de 636 mD soit -3%.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 1.566 mD ;
- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 860 mD soit de +17%. Ces gains qui s'élèvent à la date du 31 décembre 2011 à 5.914 mD sont détaillés comme suit :
  - o Gains sur titres de transaction constitués par des bons de trésor s'élevant à 3.464 mD ; Et
  - o Gains sur opérations de change de l'ordre de 2.450 mD ; Et
- La hausse des commissions (en produits) de 70 mD.

**IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total de cette rubrique a connu entre décembre 2010 et décembre 2011 une baisse de 749 mD ou de -6.7% passant de 11.099 mD à 10.350 mD.

Cette baisse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et charges assimilées sur emprunts de 1.141 mD ;
- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 80 mD ;
- La hausse des charges sur les opérations avec la clientèle de la banque de 462 mD ; Et
- L'augmentation des autres intérêts et charges de 10 mD.

**IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

	<b>31.12.2011 en mD</b>	<b>31.12.2010 en mD</b>
Reprise de provision	49	208
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>208</b>

**IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 4.813 mD et est détaillé comme suit :

- Rémunération proprement dite du personnel pour 3.915 mD ;
- Charges sociales pour 865 mD ; Et
- Autres charges liées au personnel pour 33 mD.

**IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à 1.621 mD. Cette rubrique est détaillée comme suit :

- Frais d'exploitation non bancaires pour 55 mD ; Et
- Autres charges générales d'exploitation pour 1.566 mD.

**NOTE X : NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la banque a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passé de 179.705 mD au 31 décembre 2010 à 180.003 mD au 31 décembre 2011. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +3.643 mD, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -35 mD et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de -3.310 mD.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Les liquidités et équivalents de liquidités incluent la totalité des bons de trésor et ce en raison de l'intention de détention.

**NOTE XI :    INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2011 des charges pour un montant global de 6.828 mD, ont été réalisées essentiellement avec la Banque Centrale de Tunisie et la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE se présentent au 31 décembre 2011 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 18.511 mD ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 21.612 mD ; Et
- Emprunt auprès de la BRANCHE OFFSHORE : 45.000 mD.

*Autres opérations*

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2011 sont les suivants :

- 45% pour la branche onshore ;
- 55% pour la branche offshore.

***Rapport des auditeurs indépendants sur  
les états financiers arrêtés au 31  
décembre 2011***

Tunis, le 06 juillet 2012

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

***Rapport d'audit sur les états financiers de  
l'exercice clos au 31 décembre 2011***

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 27.476 mDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.476 mDT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables Tunisiennes.

### **Rapport sur les vérifications spécifiques**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément à l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion d'audit sur les états financiers.

**Les commissaires aux comptes associés F.M.B.Z KPMG Tunisie  
M.T.B.F**

**Ahmed BELAIFA**

**Kalthoum BOUGUERRA**